Nous devons gagner l'égalité, les employeurs publics doivent être exemplaires en la matière.

Régulièrement la CGT interpelle les différents employeurs :

✔ pour rappeler l'interdiction du gel de note pendant les congés maternité ;

✔ pour supprimer les quotas des promus-promouvables pour l'accession aux grades supérieurs (conséquence des temps partiels, des absences afférentes à la grossesse) ;

✔ pour la titularisation des agent·e·s ;

✔ pour la reconnaissance de la catégorie active pour certaines professions dont la pénibilité est

incontestable ;

✔ pour la revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine afin d'accéder à l'égalité salariale et pour la reconnaissance des qualifications exigées ;

✔ pour le maintien des RTT et congés annuels pendant la maternité ;

✔ pour la revalorisation des pensions de retraite où les femmes subissent les conséquences des maternités, de prise en charge familiale, et des bas salaires dans des métiers peu reconnus

Des manifestations, des rassemblements et initiatives, des heures d'information et des débrayages à 15 h 40 sont organisés pour exiger une réelle égalité.

Ensemble obtenons :

✔ L'égalité salariale ;

✔ La fin des discriminations liées à la maternité sur l'évolution de carrière ;

✔ L'obtention du droit aux RTT suite aux congés maternité, paternité et adoption ;

✔ La fin des violences sexistes et sexuelles avec un véritable plan de prévention.

http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/

https://8mars15h40.fr/

fichiers: Télécharger violences_sexisme_infot.pdf (1.93 Mo)

Télécharger 8mars.pdf (1.69 Mo)
Public: Egalité Femmes/Hommes

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *